



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Aide aux Projets Éducatifs et Culturels

DE20161212_37

Conseil municipal du 12 décembre 2016

Rapporteuse :
Stéphanie GARCIA

Télétransmise à la Préfecture le **15 DEC. 2016**
Affichée le 15 décembre 2016

L'an deux mille seize, le douze décembre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 1 décembre 2016

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, M. VERGNAUD, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Mme FAVE, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, M. PIERRE-JUSTIN, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. JUIN, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, Mme COUTANT, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- M. DEBROSSE à M. BOURGOIN
- Mme CHAUVET à M. MARQUET
- Mme LASBUGUES à Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU
- Mme SERRALHEIRO à Mme MACULA
- Mme BOURGOGNE à Mme DE MAILLARD
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice)
Général(e)
Adjoint(e)

Président de séance : M. Xavier BONNEFONT

Secrétaire de séance : M. Gérard MARQUET

Arnaud LATOUR
Directeur Général Adjoint

Aide aux Projets Éducatifs et Culturels

Petite enfance et éducation
id : 1618

Conseil municipal
12 décembre 2016

37

Rapporteure : Stéphanie GARCIA

Dans le cadre de sa politique éducative de territoire, la Ville d'Angoulême souhaite accompagner certains projets élaborés dans les établissements scolaires du premier degré. Cette aide spécifique vise à soutenir un certain nombre d'actions que souhaitent réaliser les enseignants en cours d'année scolaire.

L'objectif est de permettre aux enfants scolarisés sur Angoulême de bénéficier du potentiel culturel du territoire, afin de contribuer à l'épanouissement des élèves angoumoisins.

Dans le cadre du projet de l'école élémentaire Condorcet, l'équipe enseignante souhaite faire bénéficier les 102 enfants de l'école, ainsi que les élèves allophones de la classe UPE2A, d'un spectacle au théâtre d'Angoulême.

Ce projet est complété par la participation de trois classes à l'action " Ecole et cinéma ". Ces trois classes assisteront dans l'année à trois projections de films à la salle Némó.

Le budget global de ces actions s'élève à 890,00 €, dont une participation des familles à hauteur de 260,00 €. Le montant de la dotation sollicitée est de 630,00 €.

Il vous est proposé :

- d'approuver le montant proposé et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à verser la subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition de la rapporteure.

Fait et délibéré au Conseil Municipal
ledit jour
12 décembre 2016
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint



Pour le Maire,
François ELIE
Adjoint délégué
aux Ressources Humaines
Qualité du service public
Evaluation des politiques publiques

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

